

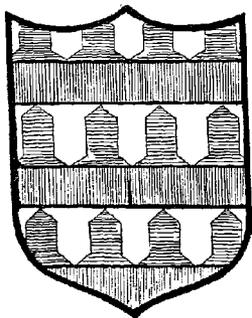
recrutement des «choisis» exclusivement parmi les gens prévôtiaux, les sujets des seigneuries étant à réserver pour la garde des châteaux, selon les besoins à juger par les seigneurs. D'après l'avis de l'Archiduc, le gouverneur et le Conseil provincial étaient mieux placés que les seigneurs pour décider quand ce service de garde serait nécessaire. (53)

Dés «points et articles» du 14 septembre 1609 Nicolas van Werveke cite ceux qui sont en opposition avec certaines «représentations» de l'année précédente.

Il s'agit notamment de la demande d'empêcher le procureur général de confisquer les forêts destinées à être complètement abattues et du désir de voir écartés des Assemblées des Etats ceux qui ne font pas partie du Siègne des nobles ou qui ne sont pas ni annoblis ni possesseurs de la haute-justice. (54)

Les aides votées en cette même année 1609 par les Etats se composaient d'une contribution extraordinaire de 3 florins par habitant (les membres du clergé étant exceptés) ainsi que d'un cadeau à Albert de 60 000 florins; en outre les Etats s'engagèrent à verser en quatre ans une somme de 200 000 florins.

Enfin, en 1610, ce seront des aides d'un montant de 300 000 florins réparti sur six ans. (55)



Armes des Berlaymont

Cl. Musées de l'Etat

En avril 1609, à la rentrée d'une visite que le comte et la comtesse de Berlaymont, entourés d'une brillante suite, avaient rendue à l'électeur de Trèves, une querelle de préséance surgit entre Jean, baron de Wiltz et M. de Lens, baron de *Licques* résidant à Sierck, d'une part, et la femme du gouverneur, d'autre part. L'incident, en soi ridicule, était sur le point de s'arranger lorsque le gouverneur, «enflammé par les excitations de sa vindicative compagne» (56), le ressuscita et, après le départ de *Licques*, non seulement envoya à celui-ci un cartel mais en fit aussi afficher une copie sur les portes de Sierck. L'affaire fit grand bruit, fut rapportée à l'Archiduc Albert et provoqua des mesures draconiennes: les barons de *Licques* et de Wiltz furent enfermés respectivement aux châteaux de Genappe et de Rupelmonde et le comte de Berlaymont fut suspendu de ses fonctions jusqu'à la fin de l'enquête faite par le président Richardot. Berlaymont se retira dans son château de Hierge, laissant sévir à Luxembourg sa chipie d'épouse qui en voulait à mort à ceux qui osaient la contredire.